Ville de Saint-Hyacinthe
Technopole agroalimentaire

AVIS PUBLIC

Conformément aux dispositions de l'article 320 de la *Loi sur les cités et villes*, avis est par les présentes donné qu'à la séance ordinaire du 18 novembre 2019, le Conseil municipal a adopté la résolution numéro 19-619 qui établit comme suit le calendrier relativement à la tenue des séances ordinaires du Conseil municipal pour 2020, qui se tiendront le lundi (sauf mention différente), en la salle du Conseil de l'hôtel de ville, et qui débuteront à 18 h 30 :

20 janvier
3 février
17 février
2 mars
16 mars
6 avril
20 avril
4 mai
19 mai (mardi)
1er juin
15 juin
6 juillet
3 août
8 septembre (mardi)
21 septembre
5 octobre
19 octobre
2 novembre
16 novembre
7 décembre
21 décembre

Saint-Hyacinthe, le 27 novembre 2019

Me Hélène Beauchesne, notaire, OMA
Greffière